

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 5 octobre 2015, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Claude Blier, Jean-Claude Gagnon et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Constant Roberge, contremaître des travaux publics et Stéphane Bolduc, inspecteur en bâtiment et environnement.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
  - Correction à la résolution no 2015-09-281
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Varia
  - Lettre de démission d'un conseiller
  - Délégation de sorties
  - Règlement relatif au traitement des élus municipaux
  - Dérogation mineure de Gaétan Boissonneault et Sylvie Moisan
  - Budget révisé OMH de Saint-Ferdinand
  - Entente – réseau d'aqueduc Hôpital St-Julien
  - Mandat à Me Sylvain Beauregard – compensations aqueduc Hôpital St-Julien
  - Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - Soumissions « MG56 » - rang 6 Sud
  - Soumissions « gravier brut » - rang 6 Sud
  - Demande du Club Sport 4 de l'Érable inc.
  - Aide financière aux Chevaliers de Colomb
  - Programmation TECQ 2014-2018 révisée
  - Demande d'appui de 2971-4060 Québec inc. (CPTAQ)
  - Demande d'appui de la Maison de jeunes (subvention)
  - Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ
- G) Rapport d'environnement et de voirie
- H) 2<sup>e</sup> période de questions
- I) Présentation des comptes
- J) Clôture de la séance

Ajout des points : projet de Donald Langlois et enlèvement de la neige au stationnement de l'église de Vianney.

#### **2015-10-293 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points proposés et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

#### **2015-10-294 Intersion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-295 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-296 Correction à la résolution no 2015-09-281**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver le procès-verbal de correction dressé par la secrétaire-trésorière relatif à la résolution numéro 2015-09-281. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 11 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller Bernard Barlow reçue le 14 septembre 2015.

**2015-10-297 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
J.C. Gagnon	GROBEC	Plessisville	2015-10-28
R. Croteau	bruit éoliennes	Plessisville	2015-10-29

**2015-10-298 Adoption du règlement relatif au traitement des élus municipaux**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter le règlement no 2015-147 relatif au traitement des élus municipaux tel que lu par la secrétaire-trésorière et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité, le maire ayant voté.

**RÈGLEMENT no 2015-147**

Règlement relatif au traitement des élus municipaux

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

Attendu que le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté, que le présent règlement soit adopté :

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2010-96 et ses amendements.

#### Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2015 et les exercices financiers suivants.

#### Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12 000 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 000 \$.

#### Article 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Toutefois, advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pour cause de vacance de poste (décès ou démission), le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour qui suit le constat de la vacance et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### Article 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement.

#### Article 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux :

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;
- 2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Exemple :  $\frac{\text{IPC décembre 2014} - \text{IPC décembre 2013} \times 100}{\text{IPC décembre 2013}} = x\%$  en 2016

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale, on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale.

Le montant applicable pour l'exercice visé est, dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égal au montant applicable pour l'exercice précédent.

#### Article 8

La rémunération de base et l'allocation de dépense sont payables en quatre versements les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

#### Article 9

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté en séance du conseil le 5 octobre 2015.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 8 septembre 2015  
Projet de règlement : 8 septembre 2015  
Publication projet : 9 septembre 2015  
Adoption : 5 octobre 2015  
Publication :

**2015-10-299**

#### **Dérogation mineure de Gaétan Boissonneault et Sylvie Moisan**

Attendu que Gaétan Boissonneault et Sylvie Moisan ont déposé une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de 6 pieds x 9 pieds sur pieux vissés de la résidence existante situé au 6382 route du Domaine du Lac (lots nos 650-146, 650-147 et 650-148, canton d'Halifax);

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Gaétan Boissonneault et Sylvie Moisan pour le 6382, route du Domaine du Lac, savoir : en acceptant l'agrandissement de 6 pieds x 9 pieds sur pieux vissés de la résidence existante avec obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace sous la résidence afin de camoufler le vide créé et les pieux de soutien. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-300**

#### **Contribution au déficit révisé de l'OMH de Saint-Ferdinand**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'approuver le budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand prévoyant un déficit de 48 960 \$ au lieu de 46 334 \$ et d'autoriser le paiement de notre part de déficit révisé, soit 263 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-10-301

**Entente - réseau d'aqueduc Hôpital St-Julien**

Attendu l'entente intervenue le 6 janvier 2004 entre la municipalité de Saint-Ferdinand et l'Hôpital St-Julien ayant trait à une compensation pour les frais d'entretien du réseau d'aqueduc de l'Hôpital St-Julien;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand est propriétaire des terrains excédentaires aux besoins du réseau de la santé, soit certaines installations de l'ancien Hôpital St-Julien et du réseau d'aqueduc rattaché à l'immeuble sis au 220 et 230, rue Principale avec tous les immeubles et installations (sources, puits artésiens, réservoirs, conduites), tous les terrains et servitudes pour la conduite d'eau jusqu'aux bâtiments de l'Hôpital St-Julien de même que les terrains et servitudes pour la conduite secondaire qui descend jusqu'au lac William depuis le 14 juillet 2015;

Attendu que la municipalité ne perçoit plus de compensation tenant lieu de taxes du gouvernement du Québec pour les terrains et le réseau d'aqueduc ci-haut mentionnés;

Attendu que la municipalité alimente en eau potable, à partir du réseau municipal, le Centre d'hébergement du Sacré-Cœur, la cuisine et la chaufferie;

Attendu que la municipalité alimente en eau brute la buanderie;

Attendu que l'entente ci-haut mentionnée n'a plus sa raison d'être;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'informer le Centre de santé et des services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable que la municipalité de Saint-Ferdinand met fin à l'entente ayant trait à une compensation pour les frais d'entretien du réseau d'aqueduc de l'Hôpital St-Julien le 31 décembre 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-10-302

**Mandat à Me Sylvain Beauregard - aqueduc Hôpital St-Julien**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu de mandater Me Sylvain Beauregard, avocat, pour vérifier les compensations versées pour les frais d'entretien du réseau d'aqueduc de l'Hôpital St-Julien. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-10-303

**PIIRL**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du Volet - redressement des infrastructures locales (RIRL);

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau local;

Pour ces motifs, sur la proposition de Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2015-10-304

**Soumission « MG-56 »**

Attendu que la municipalité fera des travaux de réfection sur le rang 6 Sud sur une longueur approximative de 500 mètres;

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de 4 entrepreneurs pour obtenir du matériel MG-56 pour une quantité de 1 125 tonnes métriques environ;

Attendu que deux soumissionnaires ont répondu;

Attendu qu'un soumissionnaire n'a pas répondu aux exigences de la soumission;

Attendu qu'une seule soumission est conforme;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de retenir la soumission de Carrières de St-Ferdinand inc. pour la fourniture d'environ 1 125 tonnes métriques de MG-56 pour les travaux du rang 6 Sud sur une distance d'environ 500 mètres au taux de 10,50 \$ la tonne métrique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-10-305

**Soumission « MG-112 »**

Attendu que la municipalité fera des travaux de réfection sur le rang 6 Sud sur une longueur approximative de 500 mètres;

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation auprès de 4 entrepreneurs pour obtenir du matériel MG-112 pour une quantité de 2 300 tonnes métriques environ;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu;

Attendu que la soumission est conforme aux exigences demandées;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu de retenir la soumission de Martin Lessard pour la fourniture d'environ 2 300 tonnes métriques de MG-112 pour les travaux du rang 6 Sud sur une distance d'environ 500 mètres au taux de 7.50 \$ la tonne métrique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement municipal permettant la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux.

2015-10-306

**Aide financière aux Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 100 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ferdinand pour leur activité du 17 octobre 2015. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2015-10-307

**Programmation TECQ - 2014-2018 - révisé**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Claude Blier, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

De plus, si cette programmation est approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de la TECQ 2014-2018, nous autorisons le Ministère à fermer la demande numéro 514266 qui visait les mêmes travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-308**

**Demande CPTAQ - 2971-4060 Québec inc.**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que les demandeurs, Louise Madore et Gaétan Goulet, pour la compagnie 2971-4060 Québec inc., s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aliéner et de lotir une partie des lots 22, 23, 24 et 25-P du rang 1, cadastre du Canton d'Halifax à M. Danny Bergeron;

Attendu que la présente demande vise une superficie de 84,25 hectares ce qui représente la totalité de la ferme laitière;

Attendu que la superficie conservée par les vendeurs de 47,56 hectares représente la totalité de l'érablière qui dénombre environ 9 000 entailles;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Attendu que cette autorisation n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur présentement;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Louise Madore et Gaétan Goulet, pour la compagnie 2971-4060 Québec inc., pour l'aliénation et le lotissement à M. Danny Bergeron d'une superficie de 84,25 hectares sur une partie des lots 22, 23, 24 et 25-P du rang 1, Canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-309      Demande d'appui - Maison de jeunes La Traversée 12-18 ans**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande d'aide financière de la Maison de jeunes La Traversée 12-18 ans inc. pour leur projet « Mise à jour » présenté dans le cadre du Fonds de visibilité Éoliennes de l'Érable pour les organismes de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-310      Renouvellement des assurances municipales avec la MMQ**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de renouveler les assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour un montant total de 39 814 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-311      Connexion d'un système de pompage des eaux usées dans un tuyau de refoulement des égouts municipaux au 1510 route des Chalets**

**rejetée le 2 novembre 2015**

Considérant que M. Donald Langlois a acquis un terrain au 1510 route des Chalets dans le but d'y construire sa résidence principale;

Considérant qu'il désire débiter sa construction cet automne;

Considérant que sa maison actuelle est déjà vendue;

Considérant que celui-ci veut se connecter directement au tuyau de refoulement des égouts municipaux;

Considérant que ce tuyau passe directement sur son terrain;

Considérant que le propriétaire devra mettre sa station de pompage à l'abri des inondations;

Considérant qu'il ne dispose pas d'un terrain suffisamment grand pour installer un champ d'épuration sur le dit terrain;



Considérant qu'une étude d'ingénieur démontre une façon sécuritaire de se connecter directement au tuyau de refoulement;

Considérant que nous avons fait vérifier cette étude par un autre ingénieur et qu'il reconnaît celle-ci également sécuritaire;

Considérant que ce système est déjà en fonction dans plusieurs municipalités (liste des municipalités déjà fournie au dossier);

Considérant que le propriétaire assumera tous les frais pour se connecter;

Considérant que M. Langlois dégage la municipalité de toutes responsabilités advenant un refoulement dû à un bris ou mauvais fonctionnement de ses équipements et installations;

Considérant qu'après vérification auprès d'un ingénieur, il n'est pas nécessaire d'obtenir un certificat d'environnement pour ce type d'installation;

Considérant que M. Donald Langlois accepte que dans le futur la municipalité installe un système de récupération des eaux usées dans ce secteur, de payer une taxe de secteur pour le coût de construction de ce tronçon et se raccorder au nouveau tuyau de récupération des eaux usées et payer également des frais annuels pour l'entretien du réseau;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité autorise M. Donald Langlois de se connecter au tuyau de refoulement des égouts et qu'un permis de construction lui soit délivré dans les plus brefs délais conditionnellement à la signature d'une entente entre M. Donald Langlois et la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-312      Enlèvement de la neige au stationnement de l'église de Vianney**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu de vérifier l'entente relative à l'enlèvement de la neige aux stationnements de l'église et de la salle paroissiale de la Fabrique de St-Jean-Baptiste-Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-313      Rapport des loisirs**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport des loisirs de septembre 2015 tel que présenté par Diane Vigneault, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-314      Rapport d'environnement**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter le rapport d'environnement de septembre 2015 tel que présenté par Stéphane Bolduc, inspecteur en bâtiment et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-315      Rapport de voirie**

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de septembre 2015 tel que présenté par Constant Roberge,

contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 5 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2015-10-316      Présentation des comptes**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Claude Blier et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2015 tels que présentés pour un montant de 570 001.17 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2015-10-317      Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Claude Blier et résolu que la présente séance soit levée à 20h55. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière